

Il faut respecter la loi !



VISA US AIR FRANCE PERD DEFINITIVEMENT EN CASSATION

Le 5 juin 2008 la cour d'appel jugeait illégal le fait d'imposer une démarche administrative liée à l'exercice du métier de navigant sur un jour de repos.

Ce jugement applicable immédiatement contraint l'entreprise à nous programmer une immobilisation pour aller faire nos démarches au consulat des Etats-Unis.

Quelques mois après une grève PNC historique et un sondage Altédia aux résultats calamiteux pour l'entreprise, nos dirigeants étaient en pleine opération de séduction et promettent sur un air de violon « *nous allons maintenant instaurer un véritable climat de confiance avec les PNC* ».

Cela aurait pu être l'occasion pour la direction du PNC de prouver que les relations sociales étaient en train d'évoluer dans le bon sens, en prenant acte de ce jugement.

Mais incapable de réfréner plus longtemps sa vraie nature, elle se pourvoit aussitôt en cassation pour tenter de faire annuler cette décision de justice.

Suite à ce pourvoi, un procès en cassation a eu lieu, et un arrêt définitif rendu le 13 janvier 2010. Il réaffirme que :

- Le temps passé à l'obtention du visa est bien du temps de travail : c'est-à-dire le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à ses occupations.
- si le déplacement au consulat et l'entretien qui doit s'y tenir sont imposés par l'administration américaine, c'est bien la société AIR FRANCE qui impose à ses salariés la mise en œuvre de cette disposition.
- les dispositions du Code du travail et du Code de l'aviation civile sont complémentaires et que l'ensemble a vocation à s'appliquer en l'espèce.

Cette victoire obtenue après 5 années de lutte et trois procès nous réjouit. Elle n'en reste pas moins symptomatique des efforts et du coût financier très importants que nous impose l'entreprise pour faire respecter nos droits.

En pleine crise économique elle ne regarde pas à la dépense lorsqu'il s'agit de s'opposer aux PNC.

Si son intention est de nous asphyxier financièrement et ainsi de nous décourager, elle fait fausse route et renforce au contraire notre détermination.

**Adhérer à notre syndicat c'est nous donner
les moyens de s'opposer à des dirigeants
qui se croient au dessus des lois.**